Optez pour une mobilité responsable : pensez à un abonnement de transports publics

Participation financière de CHF 150.- lors de l'achat ou du renouvellement d'un abonnement annuel de transports publics unireso ou Léman Pass pour toute la population domiciliée à Genthod (junior, adulte et senior).

Cette offre est valable durant toute l'année 2023 (date limite d'inscription : 21.12.2023).

La participation est cumulable avec l'offre famille ou l'offre duo !

Un abonnement peut être acheté jusqu'à deux mois par anticipation. Par exemple, un abonnement acheté le 1er juillet 2023 pourra débuter le 31 août 2023.

Attention : Un numéro de carte SwissPass est indispensable pour faire la démarche. Si vous n'avez pas de carte SwissPass, vous pouvez la commander en ligne après avoir créé votre compte sur https://webshop.tpg.ch/. Vous pouvez aussi vous rendre dans l'une des 3 agences tpg muni d'un document officiel d'identité.

Pour solliciter la contribution :

1. Connectez-vous sur **https://webshop.tpg.ch/**
2. Accédez à la rubrique « Offres de ma commune » dans le menu déroulant à gauche
3. Tapez «Genthod»
4. Sélectionnez l'action «junior », « adulte » ou « senior » et cliquez sur « Demander la subvention »
5. Connectez-vous à votre compte webshop ou créez un compte pour vous inscrire à l'action.
6. Inscrivez-vous à l'action.
7. A ce moment, plusieurs cas se présentent :

   a. Participation financière approuvée instantanément : le voyageur correspond aux critères et a été retrouvé avec certitude automatiquement. Il est possible d'acheter immédiatement l'abonnement à tarif réduit.

   b. Participation refusée : le voyageur ne correspond pas aux critères de nom/résidence pour bénéficier de l'avantage financier.

   c. Demande manuelle de l'utilisateur et validation par la commune : dans le cas, où il n'a pas été possible de valider automatiquement la subvention, vous êtes invités à laisser un email ou un numéro de téléphone pour pouvoir envoyer votre demande.

   La commune la recevra et, après vérification de votre éligibilité, pourra l'accepter ou la refuser dans un délai de 5 jours. Une fois la demande validée, vous recevrez un message de confirmation et vous pourrez acheter votre abonnement.

   La subvention approuvée sera disponible dans votre compte personnel webshop et sera automatiquement appliquée lors de l'achat de votre abonnement annuel unireso. Si vous souhaitez vous rendre en agence TPG (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.

ATTENTION !!! Pour bénéficier de l'offre en ligne, il ne faudra EN AUCUN CAS acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir reçu le montant de la participation financière dans votre compte webshop et/ou obtenu la validation de votre commune.

Les CFF ne participent pas aux actions commune. Il est, par conséquent, obligatoire de se présenter dans les agences tpg ou via le webshop tpg pour acheter son abonnement annuel et bénéficier de sa subvention.

Si vous n'avez pas accès à internet ou rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le Service Relation Clientèle des tpg au 00800 022 021 20 (appel gratuit) ou à vous rendre en agence (Cornavin, Rive ou Lancy Pont-Rouge) qui pourra faire les démarches pour vous.